

PROCES VERBAL DE LA SEANCE
COMITE SYNDICAL
08 AVRIL 2025

Le 08 avril deux mille vingt-cinq à 11 heures le comité syndical de l'Agence landaise pour l'informatique, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Madame Magali VALIORGUE, Présidente (Seconde convocation suite à absence de quorum lors de la première réunion).

Présents :

Dominique BIZIERE, Hervé CARREL, Jean-François CHIVRACQ, Jeanne COUTIERE, Colette DESTRADE, Philippe LAMARQUE, Ambre LAVEUR-BERRUYER, Magali VALIORGUE.

Absents Excusés :

Henri BEDAT, Quentin BENCHETRIT, Frédéric CARRERE, Virginie CLAVE, Céline FOURNIER, Christine FOURNADET, Didier GAUGEACQ, Serge LASSERRE, Karl MADER, Corinne MANCICIDOR, Pascal MARTINEZ, Julien PARIS, Stéphane SERE, Adeline VERGEZ.

Date de convocation par voie dématérialisée : 02 avril 2025

Secrétaire de séance : Philippe LAMARQUE

Nombres de membres en exercice : 22

Présents : 08

Date de convocation par voie dématérialisée : 20 février 2025

Secrétaire de séance : Magali VALIORGUE

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité lors de la séance du comité syndical en date du 08 juillet 2025

DELIBERATION N° 01-01

FINANCES : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE

Après en avoir délibéré, DECIDE :

Article 1 :

D'approuver le Compte Financier Unique 2024 - budget principal - du Syndicat mixte Alpi.

Synthèse du Compte Financier Unique 2024 – Section de fonctionnement

DEPENSES	BP+DM 2024	CFU 2024	% de réalisation
011- Charges à caractère général	991 898,00 €	662 659,26 €	67 %
012- Charges de personnel	3 059 420,00 €	2 903 141,54 €	95 %
65- Autres charges de gestion courante	871 820,00 €	763 081,71 €	88 %
66- Charges financières	4 400,00 €	3 506,59 €	80 %
67- Charges spécifiques	11 849,67 €	6 091,00 €	51 %
68- Dotations aux provisions et dépréciations	17 000,00 €	16 500,00 €	97 %
042- Opérations d'ordre entre sections	968 915,78 €	869 634,99 €	90 %
023- Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	-	-
TOTAL DEPENSES	5 925 303,45 €	5 224 615,09 €	88 %
RECETTES	BP+DM 2024	CFU 2024	% de réalisation
013- Atténuation de charges	5 400,00 €	13 099,39 €	243 %
70- Produits des services et des ventes	3 137 460,00 €	3 274 452,92 €	104 %
74- Dotations et participations	1 024 530,00 €	1 022 785,74 €	99,9 %
75- Autres produits de gestion courante	1 127 396,00 €	965 900,40 €	86 %
77- Produits spécifiques	0,00 €	1 735,00 €	-
78- Reprise sur amortissement, dépréciations et provisions	0,00 €	5 666,00 €	-
042- Opérations d'ordre entre sections	0,00 €	0,00 €	-
002- Excédent de fonctionnement reporté	630 517,45 €	630 517,45 €	100 %
TOTAL RECETTES	5 925 303,45 €	5 914 156,90 €	99 %
RESULTAT CUMULE SECTION DE FONCTIONNEMENT A affecter au BP 25		689 541,81 €	

Synthèse du Compte Financier Unique 2024 – Section d'investissement

DEPENSES	BP+DM 2024	CFU 2024	% de réalisation	RAR 2024
16- Emprunts et dettes assimilés	30 000,00 €	29 817,39 €	99 %	
204- Subventions d'équipements versées	20 543,41 €	2 548,21 €	12 %	
20- Immobilisations incorporelles	688 183,98 €	545 587,66 €	79 %	13 800,00 €
21- Immobilisations corporelles	849 487,73 €	743 092,80 €	87 %	21 267,00 €
041- Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	774,00 €	0,00 €	0 %	
TOTAL DEPENSES	1 588 989,12 €	1 321 046,06 €	83 %	35 067,00 €
RECETTES	BP+DM 2024	CFU 2024	% de réalisation	RAR 2024
10- Dotations	0,00 €	0,00 €	0 %	
16- Emprunts	339 000,00 €	350 000,00 €	103 %	
040- Opérations d'ordre entre sections	968 915,78 €	869 634,99 €	90 %	
041- Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	774,00 €	0,00 €	0 %	
021- Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0 %	
001- Solde d'exécution d'investissement reporté	280 299,34 €	280 299,34 €	100 %	
TOTAL RECETTES	1 588 989,12 €	1 499 934,33 €		
RESULTAT CUMULE SECTION D'INVESTISSEMENT A affecter au BP 25		178 888,27 €		

Article 2 :

D'approuver le Comte Financier Unique 2024 - budget annexe - du Syndicat mixte Alpi.

Compte Financier Unique 2024 – Budget annexe

DEPENSES SECTION D'EXPLOITATION	BP 2024	CFU 2024	% de réalisation
011- Charges à caractère général	1 000,00	497,00	50 %
65- Autres charges de gestion courante	69 245,03	67 006,52	97 %
67- Charges exceptionnelles	500,00	0,00	0 %
68- Dotations aux provisions	200,00	0,00	0 %
69- Impôts sur les bénéfices et assimilés	1 500,00	1 007,00	67 %
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	72 445,03	68 510,52	95 %

RECETTES SECTION D'EXPLOITATION	BP 2024	CFU 2024	% de réalisation
70- Produits des services et des ventes	53 905,00	67 790,77	126 %
77- Produits exceptionnels	0,00	42,96	-
78- Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions	0,00	181,00	-
002- Résultat d'exploitation reporté	18 540,03	18 540,03	100 %
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	72 445,03	86 554,76	119 %

RESULTAT SECTION D'EXPLOITATION - A reporter au 002 du BP 2025	7	18 044,24	
---	----------	------------------	--

Article 3 :

D'autoriser la Présidente pour signer les documents afférents.

DELIBERATION N° 01-02

FINANCES : AFFECTATION DES RESULTATS 2024

BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE

Après en avoir délibéré, DECIDE :

Article 1 :

Pour le budget principal, et le budget annexe :

A la clôture de l'exercice 2024, les résultats s'établissent comme suit :

AFFECTATION DES RESULTATS 2024		
BUDGET PRINCIPAL		
A la clôture de l'exercice 2024, les résultats s'établissent comme suit :		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Dépenses (a)	5 224 615,09 €	
Recettes (b)	5 283 639,45 €	
Résultat de fonctionnement de l'exercice (c=b-a)	59 024,36 €	
Résultat de fonctionnement reporté N-1 (d)	630 517,45 €	
Résultat de clôture 2024 (e=c+d)	689 541,81 €	

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Dépenses (a)		1 321 046,06 €
Recettes (b)		1 219 634,99 €
Résultat d'investissement de l'exercice (c=b-a)		-101 411,07 €
Solde d'exécution reporté N-1 (d)		280 299,34 €
Solde d'exécution 2024 (e=c+d)		178 888,27 €
Restes à réaliser	Dépenses (f)	35 067,00 €
	Recettes (g)	0,00 €
	Solde (h = f-g)	35 067,00 €
Besoin de financement de l'investissement 2024	si h>e : i = h-e sinon i=0	-143 821,27 €
Le solde d'exécution reporté 2024 étant supérieur au besoin de financement de l'investissement, l'affectation est réalisée conformément au tableau de reprise des résultats ci-après :		
BUDGET PRINCIPAL - Affectation sur l'exercice 2025		
Compte R 002 - Excédent de fonctionnement reporté		689 541,81 €
Compte R 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		178 888,27 €
Compte R 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés		0,00 €
BUDGET ANNEXE		
A la clôture de l'exercice 2024, les résultats s'établissent comme suit :		
SECTION D'EXPLOITATION		
Dépenses (a)	68 510,52 €	
Recettes (b)	68 014,73 €	
Résultat de l'exercice (c=b-a)	-495,79 €	
Résultat reporté N-1 (d)	18 540,03 €	
Résultat de clôture 2024 (e=c+d)	18 044,24 €	
BUDGET ANNEXE - Affectation sur l'exercice 2025		
Compte R 002 - Résultat d'exploitation reporté		18 044,24 €

Article 2 :

D'autoriser la Présidente pour signer les documents afférents.

DELIBERATION N° 01-03
FINANCES : VOTE DU BUDGET 2025
BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE

Après en avoir délibéré, DECIDE :

Article 1 :

D'adopter le budget principal 2025 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	1 025 469,07 euros	1 025 469,07 euros
FONCTIONNEMENT	5 781 012,43 euros	5 781 012,43 euros

Article 2 :

D'adopter le budget annexe 2025 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
EXPLOITATION	72 553,24 euros	72 553,24 euros

Article 3 :

D'autoriser la Présidente à signer tout document à cet effet.

DELIBERATION N°02-01
PERSONNEL : PROLONGATION POSTE EMPLOI NON PERMANENT DE
TECHNICIEN TERRITORIAL
Contrat de projet en application de l'article L.332-24 du Code Général de la Fonction
Publique

Après en avoir délibéré, DECIDE :

Article 1 :

De prolonger le contrat de projet jusqu'au 31 décembre 2025.

Précise que les missions de l'agent restent inchangées.

Article 2 :

D'autoriser la Présidente à signer tout document afférent à ce dossier.

DELIBERATION N°02-03**PERSONNEL : CONTRAT D'APPRENTISSAGE****Après en avoir délibéré, DECIDE :****Article 1 :**

De prendre acte du recours au contrat d'apprentissage,

De conclure dès la rentrée scolaire 2025-2026, 2 contrats d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la formation
Service matériel Pôle assistance	1	BTS / RNCP 36501 Technicien systèmes et réseau	2 ans
Service e-communication Pôle E-administration	1	BTS/RNCP 37391 Systèmes numériques Option A Ou BTS/RNCP 35340 Systèmes informatiques aux organisations Option B	2 ans

Article 2 :

Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2025, au chapitre 012, article 6417 de nos documents budgétaires.

Article 3 :

D'autoriser la Présidente à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.

DELIBERATION N°02-02

PERSONNEL : CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE PREVENTION DU CENTRE DE GESTION DES LANDES

Après en avoir délibéré, DECIDE :

Article 1 :

D'approuver la nouvelle convention d'adhésion au service prévention du centre de gestion des Landes.

Article 2 :

D'autoriser la Présidente à signer tout document à cet effet.

DELIBERATION N°03

SIGNATURE BAIL CIVIL ALPI/SYDEC

Après en avoir délibéré, DECIDE :

Article 1 :

D'approuver les termes du bail civil entre l'Alpi et le SYDEC.

Article 2 :

D'autoriser la Présidente à signer le contrat de bail civil ainsi que tout document à cet effet.

DELIBERATION N° 05

PARTICIPATIONS ET TARIFS HT

Après en avoir délibéré, DECIDE :

Article 1 :

De prendre acte des nouvelles participations pour les adhérents et non adhérents (présentées dans le document ci-joint).

Article 2 :

D'autoriser la Présidente à signer tout document afférent à ce dossier.

DELIBERATION N° 06

NOUVEAUX ADHRENTS

Après en avoir délibéré, DECIDE :

Article 1 :

D'approuver les nouvelles adhésions, ci-dessous :

CCAS de HINX :

- Adhésion pour les attributions obligatoires : accès à l'extranet départemental et formation
- Adhésion pour les attributions facultatives :
 - Fourniture et productions de logiciels

CCAS de Villeneuve de Marsan :

- Adhésion pour les attributions obligatoires : accès à l'extranet départemental et formation
- Adhésion pour les attributions facultatives :
 - Fourniture et productions de logiciels

CCAS de GAUJACQ :

- Adhésion pour les attributions obligatoires : accès à l'extranet départemental et formation

CCAS de CASTEL-SARRAZIN :

- Adhésion pour les attributions obligatoires : accès à l'extranet départemental et formation
- Adhésion pour les attributions facultatives :
 - Fourniture et productions de logiciels

CCAS de SAINT MARTIN DE SEIGNANX :

- Adhésion pour les attributions obligatoires : accès à l'extranet départemental et formation
- Adhésion pour les attributions facultatives :
 - Fourniture et productions de logiciels

CCAS de BONNEGARDE :

- Adhésion pour les attributions obligatoires : accès à l'extranet départemental et formation
- Adhésion pour les attributions facultatives :
 - Fourniture et productions de logiciels

Article 2 :

D'autoriser la Présidente à signer tout document afférent à ce dossier.

DELIBERATION N° 07

VALIDATION DU TITULAIRE DU MARCHE LOGICIEL DE GESTION DU CIMETIERE COMMUNAL

Après en avoir délibéré, DECIDE :

Article 1 :

D'approuver le marché à venir avec la société LOGITUD SOLUTIONS portant sur l'acquisition d'un logiciel de gestion du cimetière communal pour les collectivités adhérentes à l'Alpi.

Le candidat retenu est la société LOGITUD pour une enveloppe financière estimée pour 3 ans (durée initiale du marché) de 23 208 euros HT.

En cas de reconduction du marché, le montant estimé du marché s'élève à :

Total marché sur 6 ans	40 765 € HT
Total sur 9 ans	60 514 € HT

Article 2 :

D'autoriser la Présidente à signer tout document à cet effet.

DELIBERATION N° 08

LANCEMENT DU MARCHE PORTANT SUR LE LOGICIEL DE GESTION DES ACTES ET DES INSTANCES DELIBERANTES

Après en avoir délibéré, DECIDE :

Article 1 :

D'approuver le lancement du marché portant sur l'acquisition d'un logiciel de gestion des actes et des instances délibératives en procédure d'appel d'offres ouvert.

Article 2 :

D'approuver le dossier de consultation des entreprises qui sera mis en téléchargement sur le profil acheteur,

Article 3 :

D'autoriser Madame la Présidente à signer tous les documents nécessaires au lancement du marché.

DELIBERATION N° 09

VALIDATION DU TITULAIRE DU MARCHE /FOURNITURE DE LICENCES SYNACOR POUR LA SOLUTION DE MESSAGERIE ZIMBRA

Après en avoir délibéré, DECIDE :

Article 1 :

De retenir la proposition de l'offre AXESS ONLINE.

Le montant du marché attribué correspond au montant estimé de l'accord-cadre soit 195 0000 euros HT sur la durée maximale fixée à trois (3) ans.

Article 2 :

D'autoriser la Présidente à signer tout document à cet effet.

DELIBERATION N° 10

VALIDATION DU TITULAIRE DU MARCHE /PRESTATION DE SERVICES EN LIEN AVEC LA PLATEFORME IBEXA

Après en avoir délibéré, DECIDE :

Article 1 :

D'approuver le marché à venir avec la société CODEIN portant sur l'acquisition de prestations de services en lien avec la plateforme IBEXA.

Le montant du marché attribué correspond au montant estimé de l'accord-cadre soit 250 000 euros HT par période de 24 mois, renouvelable une fois.

Article 2 :

D'autoriser la Présidente à signer tout document à cet effet.

DELIBERATION N° 11

DELIBERATION N°7 DU COMITE SYNDICAL DU 26 02 20025 - ERREUR MATERIELLE

FONDS SOCIAL EUROPEEN + - DEMANDE DE SUBVENTION - OPERATION N°202500236

Après en avoir délibéré, DECIDE :

Article 1 :

D'annuler la délibération n°07 du comité syndical en date du 26 février 2025 portant sur la demande d'une subvention – Opération n° 202500236, suite à une erreur matérielle,

Article 2 :

D'approuver le plan de financement ci-dessous :

- Coût total du projet : **196 257,36 €**
- Montant de la subvention sollicitée auprès du FSE + : **100 000 €**

Type	Année 1 - 2025	Année 2 - 2026	Total
Total des dépenses dont	96 128,68 €	100 128,68 €	196 257,36 €
Dépenses directes	88 613,46 €	92 613,46 €	181 226,92 €
Dépenses indirectes	7 515,22 €	7 515,22 €	15 030,44 €
Total des ressources dont	96 128,68 €	100 128,68 €	196 257,36 €
Financement européen sollicité	50 000,00 €	50 000,00 €	100 000 €
Financements publics nationaux	30 000,00 €	30 000,00 €	60 000,00 €
Autofinancement	16 128,68 €	20 128,68 €	36 257,36 €

Article 2 :

D'acter le dépôt d'une demande de subvention auprès du programme national FSE +, sous l'objet « Animation d'un réseau partenarial pluridisciplinaire de soutien, de co-construction et de déploiement d'actions dans le cadre de la stratégie landaise pour un numérique inclusif »

Article 3 :

D'autoriser la Présidente à signer tout document afférent à ce dossier.

DELIBERATION N°12**CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE**

Après en avoir délibéré, DECIDE :

Article 1 :

D'autoriser la participation d'un agent de l'Alpi de l'Alpi à la formation "Faciliter l'Intelligence collective dans votre organisation" proposée par l'organisme de formation.

D'acter le montant qui s'élève à 6900 euros.

Article 2 :

De signer une convention de formation professionnelle avec l'organisme de formation définissant les modalités pratiques de la formation.

DELIBERATION N°13

DONS D'ORDINATEURS PORTABLES AU PERSONNEL

Après en avoir délibéré, DECIDE :

Article 1 :

D'autoriser le don à titre gratuit, au bénéfice des agents titulaires de l'Alpi, d'un ordinateur portable.

Chaque agent bénéficiaire devra signer la convention de cession précisant les caractéristiques du matériel ainsi que les engagements de chaque partie.

Article 2 :

D'autoriser la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

Fin de séance, 12h30

Fait à Mont-de-Marsan, le 08 juillet 2025

La Présidente du Syndicat Mixte Départemental ALPi, Magali VALIORGUE